

TERRES DU SUD
Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

N° compte : 39300 FR29380673434

N° facture : 951676 Page : 1
Date : 31.10.2025

EARL PINETRE
PLAINE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
9.10	73	931138	203505	100,00	ROUNDUP DYNAMIC 20L	LITR	T 30.11.25	12,0800		1208,00	3	241,60	1449,60
					Redevance Pollution Diffuse		T 30.11.25	1,5000		150,00	3	30,00	180,00
					Lot n° ARE152210B								
24.10	73	931227	231662	2,00	PROTECT PULV HIVER TECHPRO 10L	BIDO	T 30.11.25	17,5000		35,00	3	7,00	42,00
24.10	73	931227	245992	24,00	ELF GRAISSE MULTI CARTOUCHE	UNIT	T 30.11.25	3,4400		82,56	3	16,51	99,07



VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
PHYTOSANITAIRES	1358,00	271,60	1629,60
MATERIEL AGRICO	117,56	23,51	141,07

ECEANCE	MONTANT
30.11.2025	1770,67

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.				
20,00	1475,56	3	295,11	1770,67
TOTAUX	1475,56		295,11	1770,67

Total facture 1770,67 €